



Montreuil, le 21 décembre 2023

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtftp@transformation.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/SB/CLN
N°358_20231221

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 janvier 2024 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Messieurs les Ministres,

Notre exigence pour l'année 2024 reste intacte, c'est la nécessité de nouvelles mesures générales portant sur les salaires et la revalorisation des carrières.

Lors du conseil commun du 15 décembre dernier, vous avez, Monsieur le Ministre GUERINI, de nouveau répondu à notre revendication d'une revalorisation significative des rémunérations et des carrières pour stopper la paupérisation de l'ensemble des agents publics, n'envisager aucune autre mesure sur les salaires que celles actées sur 2023 et dont vous considérez qu'elles couvriraient 2024.

Pour la CGT, c'est inadmissible. Nous insistons et persistons : 2024 ne peut pas être une année blanche pour les rémunérations des fonctionnaires et agents publics, confrontés à la stagnation de leur rémunération depuis de nombreuses années et à la réalité des pertes du pouvoir d'achat face à la persistance de l'inflation.

Le gouvernement ne peut pas continuer à accentuer le décrochage de leur rémunération ni conforter la perte d'attractivité de la Fonction publique.

La fédération CGT des Services publics porte la seule réponse nécessaire pour y remédier : l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice compte tenu du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années et son augmentation à six euros (6 €) pour compenser l'inflation. Ces mesures constituent également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

Pour que la Fonction publique redevienne attractive, en plus des mesures de revalorisation générale des salaires, il est nécessaire d'engager des négociations sur la refonte des grilles salariales, indispensables pour une reconnaissance juste des qualifications et de l'expérience, une revalorisation des métiers à prédominance féminine, un déroulé de carrière respectueux de notre statut avec, à chaque échelon, un gain de rémunération.

... / ...

La question des rémunérations est intimement liée à la question des retraites. Le premier semestre 2023 a connu le plus grand mouvement de protestation jamais vu en France depuis des décennies. Des centaines de milliers d'agents publics, des collectivités territoriales et du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie, se sont mobilisés et ont fait grève plusieurs jours, refusant, comme la plus grande majorité des travailleurs et travailleuses, le recul à 64 ans de l'âge de la retraite. La colère contre la réforme des retraites est intacte.

Afin de remettre à niveau les pensions de retraite par rapport au 1^{er} janvier 2017, c'est une revalorisation de 10 % qui est nécessaire immédiatement. Et ce ne sera qu'un acompte sur la revalorisation de 300 € mensuels que nous revendiquons avec la perspective de porter les pensions, pour une carrière complète, au niveau du SMIC revendiqué par la CGT, soit 2 000 € brut.

Le nouveau projet de loi de la Fonction publique dit « APR » pour Accès, Parcours, Rémunération, annoncé pour « mise en parlement » au printemps, n'annonce rien de bon pour l'amélioration du Statut de la Fonction publique, notamment quand une des premières annonces, parmi la vingtaine prévue, est de valoriser les agents « qui se mobilisent ». Alors que l'ensemble des fonctionnaires et agents publics ont été en première ligne pendant la pandémie de 2020-2021 et qu'elles et ils le sont au quotidien, et davantage encore comme elles et ils l'ont démontré pendant les incendies et les émeutes de l'été, les inondations de l'automne, c'est le collectif et l'égalité de traitement qu'il faut préserver et conforter, pas la division et une politique de supposé « mérite » !

La fédération CGT des Services publics soutient toutes les initiatives mises en œuvre par les fonctionnaires territoriaux, agent.es publics, salarié.es du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie pour gagner sur leurs revendications.

Non seulement nous ne tournons pas la page, mais nous restons déterminés à lutter pour la justice sociale. La mobilisation et l'engagement contre toutes les réformes et tous les projets de réformes injustes, infondés et inefficaces sont à l'ordre du jour.

La fédération CGT des Services publics appelle l'ensemble des fonctionnaires, agents publics et salariés de son champ privé à se mobiliser pour :

- L'augmentation générale des salaires ;
- L'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et son augmentation à six euros (6 €) en 2024 ;
- La revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation, et financer les retraites ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...).

En conséquence, la fédération CGT des Services publics reste déterminée pour porter avec les agent-es et salarié-es du champ fédéral leurs revendications, et s'inscrit dans tous les appels à grève, mobilisation, manifestations.

C'est pour toutes ces raisons, et pour porter toutes nos revendications, que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les **1^{er} janvier 2024, 2 janvier 2024, 3 janvier 2024, 4 janvier 2024, 5 janvier 2024, 6 janvier 2024, 7 janvier 2024, 8 janvier 2024, 9 janvier 2024, 10 janvier 2024, 11 janvier 2024, 12 janvier 2024, 13 janvier 2024, 14 janvier 2024, 15 janvier 2024, 16 janvier 2024, 17 janvier 2024, 18 janvier 2024, 19 janvier 2024, 20 janvier 2024, 21 janvier 2024, 22 janvier 2024, 23 janvier 2024, 24 janvier 2024, 25 janvier 2024, 26 janvier 2024, 27 janvier 2024, 28 janvier 2024, 29 janvier 2024, 30 janvier 2024 et 31 janvier 2024** de 0 h à 24 h pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de son champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale